

# CHRÉTIENS DIVORCÉS

## *chemins d'espérance*

BULLETIN DE LIAISON DES DIVORCÉS ET DIVORCÉS-REMARIÉS

N° 1 - Janvier 1995 - 7 Francs

### ÉDITORIAL

Je suis heureuse de vous présenter ce premier numéro de "Chrétiens Divorcés". L'idée de ce journal est née dans le groupe auquel je participe, qui est le Groupe-relais du XIII<sup>e</sup>, mais elle était désirée par de nombreux groupes des quatre coins de France.

Nous le voulons, avant tout, un journal de liaison. La communication et l'information doivent circuler entre nous. Les initiatives et les témoignages doivent être partagés, afin de s'enrichir mutuellement et de répondre à l'attente de tous et de chacun.

Nous le voulons, aussi, un journal qui nous porte à la réflexion. Cette souffrance que nous ressentons, comment s'en libérer? Nous voulons vivre notre Foi dans l'Église, mais où en sommes-nous? Autant de questions, ajoutées à d'autres, sur lesquelles nous essayerons de réfléchir à l'aide de thèmes choisis, de livres, de documents dont nous donnerons commentaires et références, ou que vous nous communiquerez.

Nous le voulons au-delà de la polémique, dans l'Esprit de l'Évangile, riche de la miséricorde, de l'amour et de la tendresse de Dieu, mais porteur d'une espérance d'évolution qui nous donne d'être reconnus comme chrétiens à part entière.

Afin de réaliser ces objectifs, ce journal a besoin de vous, de vos articles, de vos commentaires, de vos idées, et aussi de votre abonnement.

Etes-vous partants pour que nous construisions ensemble ces "chemins d'espérance"?

JEANINE MARTIN



### BIENHEUREUSE LETTRE!

Nous avons tous été saisis par la lettre du Cardinal RATZINGER publiée le 14 octobre dernier au nom de la Congrégation pour la doctrine de la Foi. Elle rappelait la position la plus traditionnelle de l'Église sur l'accès des divorcés-remariés aux sacrements, et fermait ainsi l'ouverture des Évêques allemands un an plus tôt.

Aujourd'hui, j'ai envie de dire: "Bienheureuse lettre!", car l'inattendu s'est produit. De nombreux chrétiens, en effet, ont exprimé leurs réactions face à cette position rigide et juridique. Ils nous ont ainsi permis de voir à quel point les mentalités avaient évolué dans l'Église en quelques années.

Mais il y a plus. Des Évêques et des groupes d'Évêques ont exprimé eux aussi, publiquement, leur désaccord.

Il ressort de toutes ces prises de parole combien la position officielle de l'Église est devenue aujourd'hui incompréhensible. Il est donc urgent de trouver des chemins qui mettent en acte la miséricorde et l'espérance. Il n'est pas possible de sembler dire qu'un chrétien ne doit pas, en dernière analyse, suivre sa conscience après avoir essayé honnêtement d'éclairer son jugement. Il n'est pas possible non plus de sem-

bler remettre en cause la compétence de nombreux prêtres pour éclairer les consciences de ceux qui sont touchés par l'échec de l'amour.

Au fond, à partir de cette lettre, est en train de jouer un principe essentiel dans l'Église: la possibilité que s'exprime la Foi du Peuple de Dieu!

Guy de LACHAUX

### DES DATES

**Conférences à la Maison paroissiale : 2 rue Gerbert - 75015 PARIS:**

*Judi 16 février à 20h30:*

*Les ruptures, le divorce, l'Église et les divorcés, par Françoise SAND, conseillère conjugale*

**Sessions aux Fontaines B.P.219 - 60631 Chantilly Cedex (44 57 24 60)**

*Samedi 18 mars (10b.) au*

*Dimanche 19 mars (17b.):*

*"Après la déchirure d'un mariage, réapprendre à vivre" avec Michel LEGRAIN*

*Samedi 8 avril (16b.) au*

*Dimanche 9 avril (16b.):*

*"Enfants et adolescents de parents séparés" (session pour les enfants et leurs parents)*

## BIBLIOGRAPHIE

*Les personnes divorcées remariées*

par Michel LEGRAIN (*Centurion - Paris 1994*)

Dans l'Église catholique latine, la position officielle adoptée envers les personnes divorcées et remariées laisse insatisfaits bien des fidèles, laïcs et prêtres. En effet, en excluant les catholiques remariés de la Réconciliation sacramentelle et de l'Eucharistie, elle manifeste aux yeux de beaucoup une singulière intransigeance.

Michel LEGRAIN, professeur à l'Institut catholique de Paris et spécialiste des questions de mariage et de morale sexuelle, souligne de façon fort pertinente que cette intransigeance entend servir le bien de la Foi comme celui des familles. Certes, et qui ne souscrirait à ce programme?

Mais dans ce dossier de réflexion, il démontre aussi que l'actuelle discipline de l'Église Catholique n'est pas aussi intangible et irréformable qu'on le dit. En conséquence, d'autres perspectives demeurent envisageables, en conformité avec l'Écriture comme avec la Tradition. Il éclaire son texte des pratiques concrètes retenues durant des siècles par les différentes Églises chrétiennes.

Michel LEGRAIN ne peut se résigner à la profonde souffrance de ceux qui manquent à la Table eucharistique du Seigneur. La discipline actuelle ne lui apparaît pas porteuse d'espérance pour tant de nos frères et soeurs catholiques qui ont éprouvé la grande souffrance d'un échec matrimonial et qui voudraient au sein de leur nouvelle famille s'efforcer de vivre en chrétiens à part entière, en nourrissant leur vie baptismale du pain de Vie.

A lire absolument.

## LE FOND DE LA QUESTION

### L'indissolubilité!

C'est une question bien vaste pour oser en parler dans ce premier numéro. Et pourtant, c'est dans la manière de comprendre la réalité que recouvre ce mot, aussi bien par l'Église cherchant à exprimer le contenu de sa Foi, que par ceux qui se donnent aujourd'hui le sacrement de mariage, que réside le noeud de certains des problèmes auxquels sont confrontés nombre de chrétiens.

Cet article se veut donc être une première approche de la question...

#### UN CONSTAT

Je me suis astreint, pour cela, à relire les "déclarations d'intention" - comme on dit - écrites à l'occasion de leur mariage par les couples que j'ai accompagnés l'année dernière. Cela représente pour eux le "contrat moral" qui les lie. De cette lecture, j'en ai retiré deux réflexions:

La première est que, dans leur grande majorité, les couples qui demandent à se marier à l'Église, n'adhèrent pas au minimum de Foi qui fait qu'on est chrétien. Cela ne préjuge en rien la vérité de la démarche religieuse qu'ils font à cette occasion...

Ma seconde réflexion est qu'ils ne disent pas clairement s'engager définitivement, mais plutôt vouloir tout faire pour que ça dure. Ces deux réflexions nous obligent, à mon avis, à tirer un certain nombre de conclusions.

#### L'INDISSOLUBILITÉ EST-ELLE CHRÉTIENNE ?

Je pense d'abord que, plus nous avançons, plus nous allons avoir à accepter que nous sommes sortis de la chrétienté. Cette génération qui, aujourd'hui, se marie est sans doute la première à en être véritablement sortie.

Qu'est-ce que j'entends par Chrétienté? C'est une société où les points de repère chrétiens, tant au niveau du comportement moral qu'à celui de la compréhension du sens de la vie, sont communément admis comme valeurs de référence. Plus la société s'éloigne du christianisme, plus nous allons découvrir que des valeurs, des comportements et des manières d'être sont propres aux chrétiens? Ma seconde réflexion de tout à l'heure doit alors nous pousser à nous demander si cette notion d'indissolubilité n'en fait pas partie...

Une enquête sur la fidélité, dans le *Nouvel Observateur* d'Août 93, est très intéressante: elle nous dit que 88% des gens disent vouloir être fidèles dans le couple; ce n'est donc pas la notion de fidélité qui est en cause! 80% se disent toujours fidèles, et ceci, par respect de son conjoint. C'est formidable! Mais il nous faut bien constater néanmoins qu'un couple sur trois divorce, et un sur deux dans les grandes villes. Il y a là toute la distance entre la fidélité et l'indissolubilité! Ce qui est en cause, ce n'est pas que les gens soient dévoyés ou superficiels, mais c'est cette notion même d'indissolubilité. Force nous est de constater que c'est cette question d'indissolubilité qui pose de plus en plus problème.



#### COMMENT EN PARLER AUJOURD'HUI ?

Plus les gens sont jeunes, et plus ils s'en éloignent, jusqu'à ce jeune qui dit: "Tout est mouvant dans ma vie, le travail, le logement, les amitiés... je ne vois pas pourquoi le mariage ne le serait pas aussi". Et une femme profondément chrétienne m'a beaucoup éclairé lorsqu'elle m'a dit: "L'indissolubilité, c'est une folie. C'est un rêve ou une illusion, ou bien cela repose sur la foi que Dieu donnera chaque jour l'amour pour ce jour". Cela voudrait donc dire que l'indissolubilité ne peut être vécue que si elle repose sur l'amour indéfectible de Dieu pour nous. Encore faut-il être en condition pour l'accueillir! Regardons d'ailleurs un des passages de l'Évangile sur lequel est fondée l'indissolubilité: Matthieu 19/1-9. Il est suivi par une réflexion très éclairante des disciples: "Si telle est la condition de l'homme envers sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier". Ils ont donc bien compris. Mais le Christ répond qu'il n'y a là quelque chose de possible que dans cette mouvance de l'amour de Dieu.

Mais alors, il faut poser la question: Comment peut-on



## J'AI RENCONTRÉ...

Entretien avec une chrétienne divorcée.

M.A. est divorcée non remariée. Elle est mère de trois enfants et a bien voulu répondre à nos questions.

### *M.A., voudriez-vous nous préciser brièvement les circonstances de votre divorce ?*

Après 24 années de mariage sans nuage, j'ai du, contre mon gré, recourir au divorce, et ceci pour deux raisons essentielles: Le départ de mon mari pour une liaison sans espoir de retour (il voulait vivre une deuxième vie, disait-il). Ensuite, la possibilité de rester dans l'appartement avec mes trois enfants, afin qu'un déménagement ne les traumatise pas encore davantage.

### *Avant votre mariage, que représentait pour vous le principe de l'indissolubilité ?*

Lorsqu'on est en âge de se marier, l'indissolubilité du mariage est une notion abstraite, quasi-irréelle. On rêve alors plus de bonheur partagé que... de ruptures éventuelles ; et l'indissolubilité apparaît comme une évidence.

### *Avec le temps, votre regard sur l'indissolubilité a-t-il changé ?*

Oui, car si toute personne de bonne foi admet, le jour de son mariage, qu'il y a un engagement personnel à l'égard de son conjoint, il faut aussi accepter l'idée que la solidité et la pérennité d'un couple reposent solidairement sur l'un et sur l'autre: il faut être deux pour réussir.

Certaines situations insupportables imposent malheureusement le recours au divorce, solution extrême je le reconnais volontiers, mais qui a le mérite d'être

exempte d'hypocrisie, et souvent moins traumatisante pour les enfants.

### *Envisageriez-vous de vous remarier ?*

J'estime avoir fait le maximum pour sauvegarder notre couple ; est-il logique que je sois condamnée, sans raison, à la solitude? C'est pourquoi, si l'opportunité de me remarier avec un homme de valeur se présentait, cela me poserait certes des problèmes, mais je préférerais mener une vie équilibrée et affronter en face ces problèmes, en mon âme et conscience.

### *Quelles seraient les propositions que vous souhai-teriez adresser aux responsables pastoraux ?*

- Une meilleure sensibilisation des futurs époux au principe de l'indissolubilité du mariage: d'importantes disparités existent d'une paroisse à l'autre.

- Un appel au pardon pour tous les divorcés, remariés ou non; le remariage doit-il être considéré par l'Église Catholique comme la seule faute irrémissible?

Seuls Dieu et notre conscience (éclairée par l'accompagnement d'un prêtre compétent) sont en mesure d'apprécier très précisément notre part de responsabilité en matière de divorce.

- Une approche plus humaine et moins juridique du divorce, grâce à la pénitence et au pardon (prendre exemple sur l'Église Orthodoxe): Un individu ne peut pas vivre sans espoir!

**Propos recueillis par Raoul de Vassal**

## QUOI DE NEUF?

Mgr LE BOURGEOIS, et Michel LEGRAIN théologien ont souhaité rencontrer le Groupe Relais du XIII<sup>e</sup>. Ils ont répondu aux questions qui leur ont été posées, notamment sur ce qu'est pour eux la "conscience éclairée", sur leur position personnelle et celle de l'Église de France vis-à-vis du refus eucharistique, sur ce que nos différents groupes peuvent envisager d'entreprendre.

Le Cardinal RATZINGER, a réaffirmé l'impossibilité pour les divorcés-remariés de pouvoir accéder à la communion eucharistique (lettre publiée dans le n°2103 de la Documentation Catholique). Cette lettre, a suscité de très nombreuses réactions, notamment en France, en Allemagne, en Suisse et en Belgique (LA CROIX des 15, 22, 27, 28, 29 oct, 1<sup>o</sup>, 4, 17, 18 nov, La LIBRE BELGIQUE des 18, 29 octobre, 18 nov. Le COURRIER (de Genève) du 20 octobre. Le FIGARO des 15 oct et 3 nov. TMOIGNAGE CHRÉTIEN du 4 nov. La LIBERTÉ(Suisse) des 22, 23 octobre. L'ÉCHO MAGASINE (Belgique) du 29 oct... A noter aussi la réponse de trois Évêques allemands la DOCUMENTATION CATHOLIQUE n°2103.

Le service pastoral diocésain de Poitiers a diffusé le 18 septembre un document pour la Pastorale des personnes divorcées.

Dans la déclaration de clôture du synode de Paris, signée par le Cardinal LUSTIGER, l'assemblée a demandé qu'une réflexion soit engagée afin de déboucher sur une attitude d'accueil conforme à l'Évangile.

en parler à des gens qui viennent pour se marier et qui ne sont pas ou peu dans cette mouvance? La fin d'Ephésiens 5 dit: " C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, tous deux ne feront qu'une seule chair; ce mystère est grand; je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église". Comment dire cela quand on est si loin de l'Église?

### **LE DÉBAT EST OUVERT**

Pourtant, cette question est incontournable dans l'Évangile. Il faudrait réfléchir au sens même à lui donner... et aussi se demander si elle est une loi divine à laquelle on n'a pas le droit de toucher ou un chemin proposé aux hommes qui peut toujours être recommencé? le débat est ouvert. Il nous faut maintenant essayer de le mener dans la vérité de notre Foi.

Guy de LACHAUX

**Merci à ceux qui ont des informations à faire paraître dans notre prochain numéro d'Avril 1995 de bien vouloir nous les communiquer avant le 1<sup>o</sup>**

Mars 1995



## LA VIE DES GROUPES

### Le Nord-XX°, à Paris, démarré un groupe...

Après une réflexion dans le cadre des équipes Notre-Dame, une session à Chantilly, puis plusieurs échanges au sein du Groupe-relais du XIII°, il a été décidé de faire naître un groupe d'accueil de divorcés et divorcés-remariés.

Un panneau de présentation dans l'église Notre-Dame de Lourdes, un dossier de réflexion bien nourri ont permis une certaine sensibilisation des paroissiens.

L'étape suivante a été la mise en place d'une structure d'accueil mensuelle. Cet accueil a été annoncé sur la feuille paroissiale et également en chaire.

Le premier a eu lieu le Samedi 1° Octobre, entre 10h. et 12h. Trois personnes s'y sont présentées, croyant venir à une réunion, ce qui nous a pris un peu au dépourvu. Au cours du second accueil, le Mercredi 9 Novembre, entre 17h. et 19h., un couple s'est présenté, d'une paroisse voisine, heureux de pouvoir parler librement d'un problème qui le tourmentait depuis plusieurs années.

Ces premières expériences nous amèneront sans doute à modifier nos horaires d'accueil pour permettre à ceux qui travaillent de venir.

Elles nous interrogent sur ce que nous pouvons dire dans un dialogue entre frères, mais aussi dans une paroisse plus ou moins accueillante. Nous nous proposons de rendre "plus accrocheur" notre tract disponible à l'entrée des églises.

Nous vous tiendrons au courant des résultats obtenus.

Mr. BAL, Mme BONNIERE  
Mr et Mme MENUET M et  
Mme BOISSEAU



### Le groupe de L'Agora- Tête d'or, à Lyon

Un petit groupe de chrétiens divorcés a pris une plus grande extension après qu'il eut fait venir le Père LE BOURGEOIS pour qu'il nous présentât son livre, en octobre 90. Il se réunissait tous les trimestres et avait à la fois un rôle d'accueil et de réflexion, aidé par un jésuite du Chatelard, le Père LACROIX. Pendant le synode du diocèse de Lyon, nous avons produit des textes qui ont aidé à ce que ce problème soit discuté et finalement retenu parmi les sujets dont le Cardinal DECOURTRAY s'était engagé à parler à Rome.

Depuis, nous subissons une certaine lassitude. Nous avons, cette année, séparé les deux rôles. Le premier continue sous la forme d'une porte ouverte, trimestrielle, à l'Agora, ou de rendez-vous à domicile. La réflexion a pris la forme d'une série d'entrevues à partir de questions mises au point par un professeur des Facultés catholiques de Lyon. Un groupe de Grenoble-Echirolles suit la même voie.

A part quelques exceptions, l'aide reçue nous est venue surtout du clergé régulier, jésuites et dominicains

Robert FAVRE (19 rue des  
Aquaducs-69005 LYON)

## LIBRE INITIATIVE

Le Conseil pastoral de la Paroisse Saint Lambert de Vaugirard (Paris 15°) s'est posé la question des exclus. Dans ce cadre il a retenu le thème: "A propos des divorcés".

Trois supports ont été proposés:

une exposition, réalisée par la Paroisse Saint Hippolyte\*, qui a séjourné un mois et demi dans l'église.

un accueil à la Maison paroissiale chaque samedi matin

un cycle de quatre conférences proposées par trois conseillères conjugales et un prêtre:

1• Homme et femme dans la société aujourd'hui

2• L'engagement du mariage, qu'est-ce donc? Est-ce possible?

3• Le Sacrement de Mariage

4• Les ruptures, le divorce, l'Eglise et les divorcés.

Un tract s'adressant aux "divorcés, remariés, séparés" était mis à la disposition, près de l'exposition, et ouvrait le dialogue en ces termes:

"L'église ne peut abandonner ceux qui, déjà unis par les liens du sacrement de mariage, ont voulu passer à d'autres nocés".

Il les invitait ensuite à venir partager et terminait en ces termes:

"Votre témoignage peut aider d'autres personnes. En Eglise, nous avons besoin de vous; car ceux qui ont souffert, souvent savent écouter, car ceux qui ont pu se sentir exclus savent l'importance de la présence et de l'accueil, car ceux qui pensent qu'il n'y a plus de chemin ont besoin de trouver un chemin".

Quel sérieux dans la démarche!

Tout d'abord par cette exposition qui a permis une prise de conscience de la communauté, sans laquelle rien de vrai ne peut se faire.

Puis par cette série de conférences qui fait face aux problèmes actuels.

Et enfin, par ce réel accueil fait par l'intermédiaire des tracts et de la permanence.

Que dire aussi de cet appel: "En Eglise, nous avons besoin de vous"!

Cette phrase m'a beaucoup touchée et je n'ai pu m'empêcher d'évoquer ce passage d'Evangile (Jean 4/7):

Jésus, fatigué, demande à la Samaritaine: "Donne-moi à boire".

Cette femme était exclue de la communauté juive, comme tout samaritain, et, de plus, avait eu cinq maris.

Jésus malgré cela a eu besoin de ses services! Plus encore, Il lui révèle qu'Il est le Messie, le Christ qui doit venir (Jean 4/25).

Quel message et quelle espérance!

Jeanine MARTIN

*si vous voulez plus de renseignements sur cette initiative, adressez-vous à:*

*Paroisse Saint-Lambert de Vaugirard - 2 rue Gerbert, 75015 PARIS*

*\* Le texte de cette exposition est paru en brochure*

*L'exposition peut être prêtée et envoyée*

*Pour tout renseignement:*

*Paroisse Saint Hippolyte*

*27 Avenue de Choisy 75013*

*PARIS*

*ou téléphonez au*

*45 85 46 42*

CHRÉTIENS DIVORCÉS 27 AVENUE DE CHOISY 75013 PARIS

TÉL: 45 85 12 05

Directeur de publication Jeanine Martin

Équipe de rédaction: Rédacteur en chef Raoul de Vassal

Monique Chauchereau, Alain Chauchereau, Guy de Lachaux.

IMPRESSION LES ÉDITIONS POLYGLOTTES 232 RUE DE CHARENTON

75012 PARIS COMMISSION PARITAIRE EN COURS

abonnement

40 frs

N°1